

TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

(Article 325-12-1 du RGAMF et instruction AMF n°2012-07 du 13/07/12-MAJ 24/04/13 et 20/11/13)

MODALITÉS DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes.

Par courrier : ECO-INVEST 6, rue de la Synagogue 68600 BIESHEIM

Par tel : 03.89.72.51.05

Ou par mail: conseils@eco-invest.fr

Traitement des réclamations :

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

-dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;

-deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

MODALITÉS EN CAS D'ECHEC DU TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

Saisir un médiateur :

Adresse postale du médiateur de l'Entreprise :.....

Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi
Médiateur de l'Anacofi : 92 rue d'Amsterdam
75009 PARIS

Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

Médiateur de l'AMF : Mme Marielle Cohen-Branche
Médiateur de l'AMF
Autorité des marchés financiers
17, place de la Bourse
75082 PARIS Cedex 02

www.amf-france.org/Le-mediateur-de-l-AMF

Médiateur de l'assurance : La médiation de l'Assurance TSA 50110
75441 PARIS Cedex 09

www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur

Médiateur produits immobiliers et bancaires : **ANM Conso**
www.anm-conso.com/anacofi-iobsp 2 rue de Colmar
94300 VINCENNES